

ENJEU 3 :  
ATTRACTIVITE DU BASSIN – VALORISATION DU  
PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

VOLET H : VALORISATION DU PAYSAGE ET DU  
PATRIMOINE

<b>Enjeu</b>	<b>Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine</b>		
<b>Volet H</b>	Valorisation du paysage et du patrimoine	<b>Objectif H1</b>	Valorisation du patrimoine rivière lié à l'eau et du patrimoine bâti
<b>Fiche Action n° H1-1</b>	<b>CREER DES ESPACES DE REFERENCES SUR L'EFFICIENCE DES MILIEUX HUMIDES EN ZONE URBAINE</b>		

<b>Constat / Problématique</b>	En zone urbaine, il y a une dégradation des ressources en eau et des milieux (zones humides).
<b>Cible</b>	Sédelle à l'Espace de l'Ecluse à La Souterraine

<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<p><b>Méthodologie de l'action :</b>  Création d'un espace de communication en favorisant des zones d'espaces naturels en ville (enrochement, développement de mégaphorbiaies,...).</p> <p>Au niveau de l'Espace de l'Ecluse à La Souterraine, un projet d'aménagement des berges de Sédelle est réalisé. Suite à un achat par la commune de prairies à joncs et pour valoriser le patrimoine rivière dans la ville, des aménagements de bord de berges sont programmés sur 350 mètres linéaires de cours d'eau.</p> <p>L'aménagement de zones d'enrochement, de maintien végétal (fascinage ou tressage), plantation de ripisylve avec des essences locales (aulnes, saules, frênes, ...) et un talutage enherbement pour faciliter l'accès au cours d'eau est programmé.</p> <p>La zone humide acquise par la commune n'est pas aménagée mais sert de zones d'écritages de crue ainsi qu'à l'éducation à la protection des zones humides.</p>	Année 1 à 2
<b>Objectifs chiffrés</b>	Les 350 mètres linéaires sont aménagés en année 1 ; les prairies à joncs sont classées en zone spécifique (zone humide) au PLU de La Souterraine.

<b>Priorité</b>	1
<b>Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action</b>	Mètres linéaires de ripisylve prévus à l'aménagement : Mètres linéaires aménagés en zone touristique et entretenus en année n+5 : Surface de la zone humide acquise : Etat de la zone humide en année n+5 :
<b>Faisabilité / acceptabilité</b>	
<b>Appuis techniques possibles</b>	
<b>Engagements des partenaires</b>	50% Agence de l'Eau
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIASEBRE et commune de La Souterraine
<b>Coût prévisionnel TTC</b>	20 000 € uniquement pour les aménagements de la ripisylve 15 000 € interprétation touristique

<b>Enjeu</b>	<b>Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine</b>		
<b>Volet H</b>	Valorisation du paysage et du patrimoine	<b>Objectif H1</b>	Valorisation du patrimoine rivière lié à l'eau et du patrimoine bâti
<b>Fiche Action n° H1-2</b>	<b>CONCEVOIR DES PROJETS DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET BATI</b>		

<b>Constat / Problématique</b>	Dégradation de la qualité d'eau, de nombreuses zones humides sont « drainées » puis exploitées en culture ou pâturage à forte pression l'été
<b>Cible</b>	Sites à intérêt patrimonial sur le bassin versant

<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<p><b>Méthodologie de l'action :</b>            Il faut réhabiliter les éléments du petit patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, abreuvoirs, puits) qui présentent un véritable intérêt à l'échelle du bassin versant.            Les critères de sélection peuvent être ainsi définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Originalité de l'édifice et qualité du lieu ;</li> <li>- Intérêt du chemin qui permet d'atteindre l'édifice ;</li> <li>- Perspectives sur le site et l'horizon ;</li> <li>- Intérêt des habitants portent à ce lieu ;</li> <li>- Histoires et légendes liées au lieu ;</li> <li>- Utilisation dans le cadre d'animations et/ou spectacles ;</li> <li>- Appréciation du montant des travaux à réaliser.</li> </ul> <p>Chaque élément de patrimoine à intérêt patrimonial est proposé pour une restauration auprès du Pays Ouest Creuse.</p>	Année 3 à 5
<b>Objectifs chiffrés</b>	20 édifices d'intérêts ont été sélectionnés lors de l'étude préalable tourisme au contrat rivière Sédelle. En année n+5 : au moins un édifice de chaque type (abreuvoir, puits, lavoir et fontaine) est été restaurée et valorisée.

<b>Priorité</b>	3
<b>Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action</b>	Nombres d'édifices d'intérêt à restaurer sur le territoire du SIASEBRE : Nombres de fontaines restaurées : Nombres de puits restaurés : Nombres d'abreuvoirs restaurés : Nombres de lavoirs restaurés : Nombres d'édifices restaurés en année n +5 :
<b>Faisabilité / acceptabilité</b>	Volonté des collectivités et des propriétaires fonciers
<b>Appuis techniques possibles</b>	
<b>Engagements des partenaires</b>	12,5 % Conseil Général 10 % Conseil Régional 10 % grâce au 1 % paysage (portion paysagère située à moins de 9 km de la RN 145 lors d'un projet collectif) Pays Ouest Creusois à définir
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays Ouest Creusois, communes ou communauté de communes
<b>Coût prévisionnel TTC</b>	12 500 € en moyenne pour la restauration et la valorisation d'un site soit pour 4 lieux : 50 000 €

<b>Enjeu</b>	<b>Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine</b>		
<b>Volet H</b>	Valorisation du paysage et du patrimoine	<b>Objectif H1</b>	Valorisation du patrimoine rivière lié à l'eau et du patrimoine bâti
<b>Fiche Action n° H1-3</b>	<b>CREER UN CIRCUIT TOURISTIQUE LIE AU PATRIMOINE EAU</b>		

<b>Constat / Problématique</b>	Des paysages différents sur le territoire mais peu connus des habitants et du grand public. Des zones où le paysage n'est plus une valeur, où il est détruit pour laisser place aux openfields.
<b>Cible</b>	Territoire du bassin versant

<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<p><b>Méthodologie de l'action :</b>  En amont de la confluence de la Creuse et de la Sédelle, il est proposé de mettre en valeur le site remarquable des Combes de la Cazine par la mise en place d'un circuit d'interprétation original, sur les 3 communes de Colondannes, Naillat et St Léger Bridereix.  <u>Ce circuit d'interprétation se donne comme enjeux de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre des informations sur la richesse naturelle, paysagère et patrimoniale des Combes de la Cazine ; de sensibiliser sur la préservation de l'environnement.</li> <li>- D'intéresser différents publics : étudiants, naturalistes, néophytes, scolaires, enfants...</li> <li>- D'être attractif en privilégiant l'innovation et l'interactivité</li> <li>- De préserver l'intégrité paysagère du site</li> </ul> <p><u>La réalisation de ce circuit s'effectue en 4 phases :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de la faisabilité du projet par les intervenants (financeurs et techniciens) en amont de la démarche ;</li> <li>- Elaboration du circuit par un cabinet d'étude, en respect d'un cahier des charges et en coordination avec un groupe de suivi.</li> <li>- Aménagement du terrain.</li> <li>- Réalisation de l'interprétation sur des supports interactifs portables et documents promotionnels</li> </ul>	Année 3 à 5
<b>Objectifs chiffrés</b>	Accroissement de la fréquentation du site. Intégration du circuit d'interprétation dans les formules de visite groupe / individuels / scolaire commercialisées.

<b>Priorité</b>	3
<b>Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action</b>	Nombre de supports interactifs loués / prêtés : Année de renouvellement du document promotionnel : Enquête de notoriété auprès des OT, du milieu scolaire :
<b>Faisabilité / acceptabilité</b>	Implication des 3 communes, du Conseil Général dans la démarche
<b>Appuis techniques possibles</b>	DIREN, CPIE, CREN, Conseil Régional et Conseil Général
<b>Engagements des partenaires</b>	Europe, Département, Région, Pays Ouest Creusois : à préciser
<b>Maître d'ouvrage</b>	Offices de tourisme Ouest-Creuse, Comité Départemental de la Creuse, CPIE, CG23

<b>Coût prévisionnel TTC</b>	<b>CREATION D'UN SENTIER D'INTERPRETATION DES COMBES DE LA CAZINE</b>	
	<b>Elaboration du circuit</b>	
	Etude paysagère, définition du contenu thématique, conception des itinéraires, des stations, suivi de la mise en oeuvre	<b>10 000 €</b>
	<b>Aménagement du terrain</b>	<b>25 000 €</b>
	Dégagement des chemins Consolidation des assiettes, aménagement d'escaliers, de rambardes... Réalisation d'une passerelle	4 000 € 6 000 € 15 000 €
	<b>Réalisation de l'interprétation du circuit</b>	<b>22 000 €</b>
	Création des éléments médias : cartographie, son, image, vidéo, texte Solution logicielle et système de navigation (Bornes, téléchargement ou GPS) Supports portatifs (PDA, GPS, lecteur MP3)	10 000 € 10 000 € 2 000 €
<b>Edition d'un support de promotion : Dépliant couleur tirage à 10 000 exemplaires</b>	<b>4 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>61 000 €</b>

<b>Enjeu</b>	<b>Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine</b>		
<b>Volet H</b>	Valorisation du paysage et du patrimoine	<b>Objectif H1</b>	Valorisation du patrimoine rivière lié à l'eau et du patrimoine bâti
<b>Fiche Action n° H1-4</b>	<b>CREER ET ANIMER UNE ECOLE DE LA PECHE ET DE LA NATURE</b>		

<b>Constat / Problématique</b>	Il y a sur le territoire du SIASEBRE, un potentiel intéressant de différents sites de pêche. Les citoyens locaux ne connaissent pas suffisamment leur territoire.
<b>Cible</b>	Territoire du bassin versant

<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<p><b><u>Méthodologie de l'action :</u></b>  Dans le cadre de l'école de pêche, sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des sessions d'initiations et perfectionnement théoriques et pratiques aux techniques de pêche ;</li> <li>- Des sorties découvertes et connaissances des milieux et de leur intérêt patrimonial ;</li> <li>- Des animations (concours de pêches jeunes, ...)</li> </ul> <p>Pour faire découvrir aux usagers locaux leur patrimoine naturel il est essentiel de proposer des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En période scolaire ou péri-scolaires auprès des enfants du territoire des interventions pédagogiques (pratiques et théoriques) ponctuelles sur le patrimoine naturel (paysages, faune et flore) ;</li> <li>- Pendant les vacances scolaires des interventions d'animateur-moniteur guide de pêche.</li> </ul>	Année 3 à 5
<b>Objectifs chiffrés</b>	Etablir une convention avec les écoles du territoire en année 3 Créer l'école de pêche en année 5

<b>Priorité</b>	2
<b>Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action</b>	Nombre d'écoles sensibilisées au patrimoine naturel et conventions signées : Nombre d'élèves adhérents à cette école de pêche et de la nature en année n+5:
<b>Faisabilité / acceptabilité</b>	
<b>Appuis techniques possibles</b>	
<b>Engagements des partenaires</b>	Pays Ouest Creusois à définir
<b>Maître d'ouvrage</b>	Pays Ouest Creusois, offices du tourisme et comité départemental de la Creuse
<b>Coût prévisionnel TTC</b>	A déterminer

## VOLET I : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

<b>Enjeu</b>	Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine		
<b>Volet I</b>	Préservation de la biodiversité	<b>Objectif I1</b>	Gestion et valorisation des espaces et des espèces
<b>Fiche Action n° I1-1</b>	<b>RESTAURER ET VALORISER LA ZONE NATURA 2000</b> <b>« VALLEE DE LA CREUSE ET DE LA SEDELLE »</b>		

<b>Constat / Problématique</b>	Des milieux naturels remarquables sont « retournés, amendés et cultivés » pour agrandir les surfaces d'exploitation. Conservation de milieux à intérêt communautaire
<b>Cible</b>	Zones Natura 2000 du bassin versant SIASEBRE

<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<p><b>Méthodologie de l'action :</b></p> <p>Le site Natura 2000 de la « Vallée de la Creuse » abrite sur le bassin versant de la Sédelle 4 habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des aulnaies-frênaies riveraines ;</li> <li>- Des bois de ravins ;</li> <li>- Des chênaies- hêtraies collinéennes à Houx ;</li> <li>- Des landes sèches.</li> </ul> <p>La principale cause de disparition de ces milieux de faible étendue est la déforestation. Ils font souvent l'objet de déboisement en vue de convertir l'espace en prairies de fauche ou de pâture.</p> <p>Les milieux déjà en zone « Natura 2000 » sont préservés. D'autres milieux pouvant faire l'objet d'une protection « Natura 2000 » sont identifiés.</p> <p>Il est nécessaire de communiquer et sensibiliser sur ces zones (intérêts...) au grand public et aux scolaires.</p> <p>Le SIASEBRE édite une plaquette sur la définition d'une zone Natura 2000, sur les protections mises en place en fonction des habitats communautaires, les espèces présentes, les menaces, la gestion...</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés</b>	Sensibiliser les habitants du bassin versant et les touristes aux habitats d'intérêt communautaire.

<b>Priorité</b>	<b>2</b>
<b>Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action</b>	Surface de « zone Natura 2000 », les travaux effectués et zones nouvelles identifiées :
<b>Faisabilité / acceptabilité</b>	
<b>Appuis techniques possibles</b>	DDJS, CREN Limousin, GMHL, DIREN Limousin, Région Limousin, ONEMA.
<b>Engagements des partenaires financiers</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIASEBRE
<b>Coût prévisionnel TTC</b>	1 000 € plaquettes



<b>Enjeu</b>	<b>Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine</b>		
<b>Volet I</b>	Préservation de la biodiversité	<b>Objectif I1</b>	Gestion et valorisation des espaces et des espèces
<b>Fiche Action n° I1-2</b>	<b>RESTAURER LE MAILLAGE BOCAGER</b>		

<b>Constat / Problématique</b>	Lors des procédures de restructuration foncière des haies disparaissent sans qu'aucune soit replantée.
<b>Cible</b>	Territoire du SIASEBRE

<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<p><b>Méthodologie de l'action :</b> Suite à l'étude agricole du contrat rivière, les poches paysagères du territoire du SIASEBRE ont été étudiées et cartographiées.</p> <p>Afin de limiter l'arrachage de haies pour l'extension des surfaces agricoles, il est nécessaire de proposer aux exploitants agricoles de mettre en place une MAE entretien des haies ou un PVE pour en planter.</p> <p>Cette MAE définit les modes et périodes d'entretien des haies sur le territoire SIASEBRE. Les exploitants sont sensibilisés au rôle de la haie en milieu agricole (protection pour les animaux, zones d'ombres,...). Les haies sont un corridor végétal important dans la protection des espèces.</p> <p><i>Les exploitants peuvent faire de la replantation de haies sans adhérer aux MAE.</i></p>	Année 2 à 5
<b>Objectifs chiffrés</b>	Nombre de haies plantées en année n+5

<b>Priorité</b>	2
<b>Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action</b>	Mètres linéaires de haies entretenues : Mètres linéaires de haies replantées : Nombres d'exploitants ayant souscrit à la MAE ou au PVE :
<b>Faisabilité / acceptabilité</b>	Investissement de l'exploitant dans la démarche
<b>Appuis techniques possibles</b>	CREN Limousin, Chambre d'Agriculture
<b>Engagements des partenaires</b>	45 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre des MAE ou du PVE 30% Région Limousin
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIASEBRE
<b>Coût prévisionnel TTC</b>	Cf fiche animation agricole

Enjeu	<b>Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine</b>		
Volet I	Préservation de la biodiversité	Objectif I1	Gestion et valorisation des espaces et des espèces
Fiche Action n° I1-3	<b>REALISER UNE PLAQUETTE SUR LES ESPECES ET MILIEUX REMARQUABLES</b>		

Constat / Problématique	Dégradation de la qualité d'eau, beaucoup de zones humides sont « drainées » puis exploitées en culture ou pâturage à forte pression l'été
Cible	Territoire du SIASEBRE

Description de l'action	Calendrier
<p><b><u>Méthodologie de l'action :</u></b></p> <p>Toutes les espèces animales ou végétales du bassin versant sont identifiées sur cette plaquette. Chaque espèce a un lien avec le milieu dans lequel on peut la rencontrer.</p> <p>Sur cette plaquette sont présentés du bassin versant les différents milieux, l'intérêt de les conserver et les menaces qui les concernent.</p> <p>Cette plaquette permet de sensibiliser les habitants ou touristes à la conservation de la mosaïque des milieux et montre la fonctionnalité du paysage sur le bassin versant.</p>	Année 3 à 4
Objectifs chiffrés	Distribution de la plaquette à tous les habitants du bassin versant

Priorité	2
Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action	Nombre d'exemplaires de la plaquette diffusés :
Faisabilité / acceptabilité	Investissement de l'exploitant dans la démarche
Appuis techniques possibles	CREN Limousin, ETPB de la Vienne, DDJS de la Creuse
Engagements des partenaires	50 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne 30 % Région Limousin
Maître d'ouvrage	SIASEBRE
Coût prévisionnel TTC	2 000 €

VOLET J : LIMITATION DES ESPECES  
ENVAHISSANTES

<b>Enjeu</b>	<b>Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine</b>		
<b>Volet J</b>	Limitation des espèces envahissantes	<b>Objectif J1</b>	Lutte contre les plantes envahissantes
<b>Fiche Action n° J1-1</b>	<b>ELIMINATION DE LA JUSSIE A L'ETANG DE FORMIER</b>		

<b>Constat / Problématique</b>	85 % d'un plan d'eau (1,5 ha) colonisé par la jussie - Propagation possible
<b>Cible</b>	Plan d'eau sur le sous bassin versant de la Brézentine

<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<p><b>Méthodologie de l'action :</b> Validation par les membres du comité technique contrat rivière du programme d'intervention proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'arrachage des plants fait en barque, ils sont stockés sur une bâche étanche. Ils sont ensuite recouverts d'une autre bâche.</li> <li>✓ La vidange du plan d'eau peut se faire par pompage, l'eau est stockée en amont du plan d'eau sur une zone étanche ;</li> <li>✓ Le plan d'eau est chaulé à la chaux vive en année n ;</li> <li>✓ Certaines zones sont bâchées pour limiter le développement des plants de jussie encore actifs ;</li> <li>✓ Une espèce végétale (comme le blé) est plantée sur la surface du plan d'eau pour mettre en concurrence les nouvelles pousses de jussie. Cette plante limite l'apport de lumière à la jussie.</li> <li>✓ Le plan d'eau est chaulé à la chaux vive en année n+1;</li> <li>✓ La remise en eau est effectuée en année n+2 après avis de la police de l'eau.</li> </ul> <p>Toutes les nouvelles pousses de jussie sont arrachées manuellement chaque année.</p>	Année 1 à 3
<b>Objectifs chiffrés</b>	0 plant de jussie sur le bassin versant de la Sédelle en année n+5

<b>Priorité</b>	<b>1</b>
<b>Indicateur de réalisation de l'action</b>	Pourcentage de surface de l'étang colonisé par la Jussie :
<b>Faisabilité / acceptabilité</b>	Accord du propriétaire
<b>Appuis techniques possibles</b>	ONEMA – DDAF (SPE) - CREN Limousin – Fédération de Pêche de la Creuse
<b>Engagements des partenaires financiers</b>	50 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne 20 % (max) Région Limousin
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIASEBRE et propriétaire foncier de l'étang
<b>Coût prévisionnel de l'opération TTC</b>	25 000 €

<b>Enjeu</b>	<b>Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine</b>		
<b>Volet J</b>	Limitation des espèces envahissantes	<b>Objectif J1</b>	Lutte contre les plantes envahissantes
<b>Fiche Action n° J1-2</b>	<b>RECENSER ET REGULER LES MASSIFS DE RENOUEE DU JAPON</b>		

<b>Constat / Problématique</b>	La Reonouée du Japon remplace les espèces indigènes et fragilise les berges
<b>Cible</b>	Territoire du SIASEBRE

<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<p><b>Méthodologie de l'action :</b></p> <p>Les études et visites de terrain effectuées mettent en évidence des foyers de Renouée du Japon. Il est nécessaire de continuer cette prospection de terrain.</p> <p>Après ces différentes campagnes le SIASEBRE identifie et cartographie les foyers de Renouée du Japon.</p> <p>Un programme d'entretien de cette espèce est établie en année 2.</p> <p>A chaque passage de restauration ou d'entretien de ripisylve les foyers de Renouée du Japon sont éliminés.</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés</b>	Limiter le développement des foyers de jussie sur le territoire

<b>Priorité</b>	<b>3</b>
<b>Indicateur de réalisation de l'action</b>	Nombre de foyers de renouée du Japon identifié : Nombre de foyers détruits :
<b>Faisabilité / acceptabilité</b>	Les moyens de lutte contre cette espèce restent très fragiles
<b>Appuis techniques possibles</b>	CREN Limousin
<b>Engagements des partenaires financiers</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIASEBRE
<b>Coût prévisionnel TTC</b>	3 € / mètre linéaire

<b>Enjeu</b>	<b>Attractivité du bassin – valorisation du paysage et du patrimoine</b>		
<b>Volet J</b>	Limitation des espèces envahissantes	<b>Objectif J2</b>	Lutte contre les espèces animales envahissantes
<b>Fiche Action n° J2-1</b>	<b>ORGANISER LA LUTTE CONTRE LE RAGONDIN</b>		

<b>Constat / Problématique</b>	Le ragondin dégrade les berges et les rend vulnérables à l'érosion ce qui entraîne l'ensablement et le colmatage du lit des cours d'eau
<b>Cible</b>	Territoire du SIASEBRE

<b>Description de l'action</b>	<b>Calendrier</b>
<p><b>Méthodologie de l'action :</b> Tous les piégeurs et les ACCA sont identifiés et contactés afin de mettre en place une action de lutte contre les ragondins. Une sensibilisation et une communication sont faites auprès des personnes concernées par l'intermédiaire de réunions.</p> <p>Le SIASEBRE se mobilise et coordonne les actions de lutte contre le développement du ragondin.</p> <p>Afin d'établir des priorités, les zones les plus touchées par le ragondin font l'objet de programme d'actions.</p> <p>Une 1<sup>ère</sup> campagne de chasse est réalisée, un bilan est communiqué auprès de toutes les communes par l'intermédiaire de la Gazette.</p> <p>L'opération est renouvelée si nécessaire dans les zones les plus vulnérables.</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés</b>	limiter le développement des ragondins dans les secteurs envahis par cette espèce

<b>Priorité</b>	<b>2</b>
<b>Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action</b>	Pourcentage de mètres linéaires dégradés par le ragondin :
<b>Faisabilité / acceptabilité</b>	Coopération des ACCA
<b>Appuis techniques possibles</b>	Fédération de Pêche de la Creuse, Fédération de Chasse de la Creuse, DDJS, ONEMA, CREN Limousin.
<b>Engagements des partenaires financiers</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SIASEBRE et ACCA
<b>Coût prévisionnel TTC</b>	5 000 €